



## LE BURN-OUT POURRAIT ETRE RECONNU COMME MALADIE PROFESSIONNELLE

L'épuisement au travail pourrait être reconnu comme maladie professionnelle. C'est en tout cas ce que souhaite le député socialiste Benoît Hamon, qui défend cette idée à l'Assemblée Nationale, à l'occasion du débat sur le dialogue social.

Le "burn-out ", ou épuisement professionnel, toucherait plus de 3 millions de salariés français. "Le burn-out est un défi social auquel nous devons répondre" a expliqué Benoît Hamon au quotidien Libération.

"La question est complexe, mais il faut avancer sur cette définition sur laquelle patronat et syndicats ne parviennent pas à s'entendre. Je vais donc demander un rapport sur la reconnaissance du burn-out au tableau des maladies professionnelles. Cela permettra d'enclencher une réflexion globale sur la prise en charge des maladies professionnelles en France", ajoute-t-il.

Pour que cette pathologie rentre dans "les grilles" des maladies professionnelles indemnisables de la CPAM (Caisse primaire d'Assurance maladie), les experts doivent s'accorder pour proposer une définition exacte du "burn-out".

Comme pour un accident de travail, les frais seront alors à la charge des employeurs.

Les professions médicales et paramédicales sont parmi les plus touchées. Charge émotionnelle très forte, horaires changeants qui pèsent sur la vie familiale et sociale, tensions professionnelles et rythmes de travail inégaux : le syndrome d'épuisement professionnel des soignants est pourtant souvent occulté.

La CGT du CH Lavaur vient de remettre un document complet à la DRH visant à identifier les Risques Psychosociaux pour ensuite mener des actions de prévention sur notre hôpital à partie de nos propositions.

L'épuisement professionnel constitue pour nous une des priorités à traiter.





## CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto!

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavaur@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavaur.fr